

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 219.970.194 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre 2024 de 3.321.027 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs

assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,26 % de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 68,74% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,04% de l'actif net, légèrement au-delà du ratio réglementaire 5 %.

Tunis, le 27 Janvier 2025
Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN**Au 31 Décembre 2024****(Unité : TND)**

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 677 675	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	11 054 401	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	90 868 244	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 755 030	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	98 286 433	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	29 522 872	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	68 763 561	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	6 086	10 868
TOTAL ACTIF		219 970 194	182 980 671
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	328 896	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	101 558	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	430 454	327 839
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	4-5	206 120 600	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	13 419 140	11 071 678
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 394	-
b – Résultat distribuable de la période		13 024 647	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		392 099	(883 404)
ACTIF NET		219 539 740	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		219 970 194	182 980 671

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)

		Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 830 790	7 743 381	1 932 255	8 094 012
a - Dividendes		-	434 963	-	461 982
b - Revenus des obligations		1 569 621	6 268 946	1 671 086	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		261 169	1 039 472	261 169	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	2 094 828	6 926 088	1 422 126	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 925 618	14 669 469	3 354 381	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(367 280)	(1 342 110)	(316 755)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 558 338	13 327 359	3 037 626	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(81 394)	(302 712)	(60 273)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 476 944	13 024 647	2 977 353	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(155 917)	392 099	(763 085)	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 321 027	13 416 746	2 214 268	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		155 917	(392 099)	763 085	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		246 943	528 864	176 941	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		12 260	47 904	65 111	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(9 362)	(21 445)	(2 993)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 726 785	13 579 970	3 216 412	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 726 785	13 579 970	3 216 412	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	3 476 944	13 024 647	2 977 353	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	246 943	528 864	176 941	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	12 260	47 904	65 111	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(9 362)	(21 445)	(2 993)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a – Souscriptions	43 373 861	171 859 421	25 168 156	153 250 328
* Capital	38 566 893	156 315 796	23 853 583	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	2 505 702	10 073 767	5 065	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	2 301 266	5 469 858	1 309 508	3 823 895
b – Rachats	(44 481 265)	(148 552 483)	(37 870 032)	(146 873 270)
* Capital	(39 453 542)	(134 772 342)	(35 781 263)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 570 527)	(8 704 776)	(16 177)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	(2 457 196)	(5 075 365)	(2 072 592)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 619 381	36 886 908	(9 485 464)	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	216 920 359	182 652 832	192 138 296	163 962 126
b - En fin de période	219 539 740	219 539 740	182 652 832	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 417 868	1 254 067	1 341 331	1 200 708
b - En fin de période	1 411 398	1 411 398	1 254 067	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	152,991	145,648	143,245	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	155,548	155,548	145,648	145,648
Taux de rendement	1,67%	6,80%	1,68%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 121 677 675 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 586 732	30 007 773	13,64%	13,67%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 412 368	1,55%	1,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 688 551	0,77%	0,77%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	745 155	0,34%	0,34%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 288 887	0,59%	0,59%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	0,93%	0,93%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,48%	0,48%
-	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 004 991	0,46%	0,46%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	746 187	0,34%	0,34%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,24%	0,24%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,74%	0,74%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,71%	0,71%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	410 656	0,19%	0,19%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 037 874	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	583 721	0,27%	0,27%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	76 155	0,03%	0,03%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 090	2,19%	2,19%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 198 852	0,55%	0,55%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 018 635	0,46%	0,46%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	208 555	0,09%	0,09%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	216 783	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	544 803	0,25%	0,25%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	270 873	0,12%	0,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	363 015	0,17%	0,17%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	633 708	0,29%	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,28%	0,28%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	437 610	0,20%	0,20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,24%	0,24%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	298 374	0,14%	0,14%
	Emprunt National		58 969 161	60 860 471	27,67%	27,72%
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 717	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 635	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 725	0,24%	0,24%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	2,82%	2,83%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	5,65%	5,66%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	2,79%	2,80%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,66%	4,67%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 429	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 502	1,13%	1,13%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	4,81%	4,82%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 904 928	1,78%	1,78%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 024 113	0,47%	0,47%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 820	0,23%	0,23%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 971	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 644	0,34%	0,34%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	766 292	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 164	0,24%	0,24%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 387	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	134 341	0,06%	0,06%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 199	0,11%	0,11%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	641 241	0,29%	0,29%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	35 000	3 500 000	3 519 082	1,60%	1,60%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 755 030	8,97%	9,00%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 611 527	0,72%	0,74%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 143 503	8,25%	8,26%
	Titres OPCVM		10 484 443	11 054 401	5,04%	5,04%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	66 053	6 984 198	7 029 690	3,20%	3,20%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 024 711	1,84%	1,84%
	Total du portefeuille-titres		115 984 336	121 677 675	55,32%	55,43%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions SICAV	10 484 443	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	569 958	315 205
Total	11 054 401	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	87 555 893	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	24 345	43 474
Intérêts courus	3 283 015	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	4 991	4 573
Total	90 868 244	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	782 822	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 028 208	754 097
Total	19 755 030	19 480 919

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 29 522 872 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 31/12/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	13 969 625	13 982 642	6,36%
TNOSFES0V FH2	Certificat de dépôt au 03/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 303	9 991 321	4,54%
TNCCUGD2KN95	Certificat de dépôt au 09/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 322	3 991 321	1,82%
	Créance sur opération de pension livrée	14 999 872	15 540 230	7,06%
	P.L BNA au 29/01/25 (Taux de 9,33% 167 jours) 15 701 BTA 6,6% ; Mars 2027	14 999 872	15 540 230	7,06%
	Total	28 969 497	29 522 872	13,42%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 68 763 561 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	31 686 958	18 369 600
Comptes à terme STB*	37 076 603	31 103 425
Total	68 763 561	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif
Compte à terme au 02/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 012 445	0,91%
Compte à terme au 04/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 587	0,91%
Compte à terme au 06/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 729	0,91%
Compte à terme au 16/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	6 000 000	6 019 312	2,74%
Compte à terme au 24/03/25 (taux 9,79% 90 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 25/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 26/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 27/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 219	1,37%
Compte à terme au 30/03/25 (taux 9,79% 94 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 31/03/25 (taux 9,79% 95 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 01/04/25 (taux 9,79% 96 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 03/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	4 000 000	4 000 000	1,83%
Comptes à terme STB	37 000 000	37 076 603	16,86%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	6 086	10 868
Total	6 086	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	94 466	81 908
Commission réseau	152 329	122 112
Commission dépositaire	82 101	74 327
Total	328 896	278 347

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 101 558 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
CMF	19 321	16 801
ETAT	36 334	32 691
Commissaire aux comptes	45 903	-
Total	101 558	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-10-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} Octobre		
Montant	206 822 234	183 280 886
Nombre d'actions	1 417 868	1 341 331
Nombre d'actionnaires	1 665	1 608
Souscriptions réalisées		
Montant	38 566 893	23 853 583
Nombre d'actions émises	281 428	174 515
Nombre d'actionnaires entrants	79	66
Rachats effectués		
Montant	39 453 542	35 781 263
Nombre d'actions rachetées	287 898	261 779
Nombre d'actionnaires sortants	86	91
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	246 943	176 941
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	12 260	65 111
Frais de négociation de titres	(9 362)	(2 993)
Résultat capitalisé		
Régularisation des sommes non distribuables	(64 825)	(11 112)
Capital au 31 Décembre		
Montant	206 120 600	171 581 154
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1658	1 583

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 394	2 394
Sommes distribuables exercice en cours	13 024 647	392 099	13 416 746
Total	13 024 647	394 493	13 419 140

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 830 790 DT pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	-	434 963	-	461 982
Intérêts des obligations	1 569 621	6 268 946	1 671 086	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	261 169	1 039 472	261 169	1 040 923
Total	1 830 790	7 743 381	1 932 255	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 un montant de 2 094 828 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	867 883	2 489 330	447 084	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	798 220	2 865 907	524 251	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	33 087	66 034	34 928	61 558
Revenus des prises en pension	395 638	1 504 817	415 863	1 663 326
Total	2 094 828	6 926 088	1 422 126	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-10-2024 au 31-12-2024 à 367 280 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	282 522	1 032 392	243 657	954 279
Rémunération réseau	42 379	154 859	36 549	143 142
Rémunération du dépositaire	42 379	154 859	36 549	143 142
Total	367 280	1 342 110	316 755	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 à 81 394 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	56 505	206 478	48 732	190 856
Impôt et taxes	13 262	50 233	11 364	44 441
Honoraires commissaire aux comptes	11 570	45 903	-	-
Autres charges	57	98	177	202
Total	81 394	302 712	60 273	235 499

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 à un solde créditeur de 155 917 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	2 300 791	5 458 141	1 309 508	3 823 895
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(2 456 708)	(5 066 042)	(2 072 593)	(4 707 299)
Total	(155 917)	392 099	(763 085)	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2024 s'élève à 1 032 392 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.